

14 - Délégation de Service Public - Gestion et exploitation du Crématorium - Société Atrium - Rapport 2015

Mme l'Adjointe MICHEL, Rapporteur : La Ville de Besançon a confié l'exploitation du Crématorium à la Société ATRIUM, via un contrat de Délégation de Service Public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

L'activité funéraire du groupe SAUR a été rachetée par le groupe OGF début 2016. ATRIUM reste la société délégataire pour la Ville de BESANÇON, mais elle est donc désormais détenue par le groupe OGF. Le Conseil Municipal a délibéré en ce sens dans sa séance du 12 mai 2016.

Pour mémoire, OGF était l'opérateur de la Ville de Besançon jusqu'au précédent renouvellement de délégation en 2010.

1. Les principales caractéristiques du contrat de Délégation de Service Public

Objet de la délégation	La gestion et l'exploitation du Crématorium, sis 1 rue du Souvenir Français à Besançon.
Caractéristiques générales	<p>La Collectivité met à disposition du délégataire les biens immobiliers et mobiliers.</p> <p>Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation du site.</p> <p>Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au contrat.</p> <p>Le délégataire a pour missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ensemble des opérations liées à la crémation de personnes décédées, en particulier l'accueil et l'accompagnement des familles - la gratuité des services du crématorium pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées à Besançon - l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leur mandataire - la gestion des salles - la gestion, l'entretien, le maintien aux normes des installations techniques
Date de signature de la convention	22 juillet 2010 Prise d'effet le 1 ^{er} août 2010
Durée de la convention	12 ans
Echéance de la convention	31 juillet 2022
Dénomination sociale et coordonnées du délégataire	ATRIUM - Filiale de OGF 78280 GUYANCOURT
Dirigeants	Président Exécutif : Joël SECHE Directeur Général ATRIUM : Jean François CORNU Responsable de la délégation : Valérie HUET

2. Analyse quantitative : données sur la crémation

2.1 - La crémation à Besançon

Le nombre de crémations est en hausse de 16,26 % par rapport à 2014. Cette augmentation se justifie essentiellement par la fermeture du Crématorium d'Avanne pendant un mois, et suite aux exhumations du mois de novembre.

Evolution du nombre de crémations - Années 2012-2015

	2012	2013	2014	2015	Var 2014-2015
Crémation adultes	732	642	615	706	+ 14,8 %
Crémations enfants	12	11	6	5	
Crémations gratuites	6	5	6	6	
Crémations suite exhumations	24	7	13	26	
Pièces anatomiques	22	21	18	22	
TOTAL	796	686	658	765	+ 16,26 %

La répartition par département des opérateurs funéraires qui ont recours au crématorium de Besançon est la suivante : Doubs : 54 %, Haute-Saône : 38 % et Jura : 8 %. La part du Jura est en baisse de 12 points.

Répartition des crémations par principaux opérateurs et origine géographique

Entreprises	CP	Villes	Total 2014	Total 2015	Ecart 2015/2014	
OGF	25000	Besançon	228	204		
PF Bisontines	25000	Besançon	31	35		
PF Roc Eclerc	25000	Besançon	55	84		
<i>Sous-Total entreprises de Besançon</i>			314	323	+ 9	+ 2,86 %
PF Municipales	25300	Pontarlier	35	31		
PF Avanne	25720	Avanne-Aveney		27		
PF Grosso	25500	Morteau	16	23		
PF Picard	70000	Echenoz	28			
PF Cuche	25360	Baume-les-Dames	26	52		
PF Jeanmougin	70000	Vesoul	52	57		
PF Broggi de Sequanie	70160	Amance	14	23		
	70170	Port/Saône				
<i>Sous-Total principales entreprises hors Besançon</i>			171	213	+ 42	24,50 %
TOTAL PRINCIPAUX OPERATEURS			485	536	+ 51	+ 10,5 %

2.2 - La crémation dans la région

Aujourd'hui, cinq crématoriums sont en service dans l'ancienne Région Franche-Comté : Avanne, Besançon, Dole, Héricourt et Lons-le-Saunier. La Région Bourgogne-Franche-Comté compte 14 établissements au total.

Les cinq établissements franc-comtois ont réalisé 3 947 crémations en 2014, et 4 430 en 2015, soit une hausse de + 12,2 %. L'activité se répartit de la façon suivante :

Activité réalisée par les crématoriums - Années 2011 à 2015 (données obtenues par appel téléphonique auprès des établissements)

Crématoriums	2011	2012	2013	2014	2015
Hors Besançon					
Avanne	727	798	861	1 083	925
Dole (ouv le 5/12/14)				22	418
Lons-le-Saunier	812	738	860	821	731
Héricourt	1 404	1 319	1 352	1 363	1 591
Total	2 943	2 855	3 073	3 289	3 665
Variation en nombre		- 88	+ 218	+ 216	+ 376
Variation en %		- 3 %	+ 7,6 %	+ 7 %	+ 11,4
Besançon					
Besançon	757	796	686	658	765
Variation en nombre		39	- 110	- 28	+ 107
Variation en %		5,15 %	- 13,82 %	- 4,08 %	+ 16,26

A titre d'information, les données quantitatives pour les villes de Dijon et Châlon-sur-Saône sont les suivantes :

	2011	2012	2013	2014	2015
Chalon/Saône	890	796	930	876	911
Dijon	1 707	2 029	1 871	1 803	1 865

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1 - Effectifs

La direction d'Atrium exerce depuis son siège administratif à Rillieux-la-Pape (69). Le crématorium de Besançon dépend du responsable de sites de la région Rhône-Alpes/Bourgogne-Franche-Comté.

L'effectif est composé de deux agents : un chef de site et un agent funéraire.

Ces agents sont polyvalents. Ils effectuent les tâches administratives, accueillent les familles et les opérateurs funéraires, mènent les cérémonies, conduisent le four de crémation...

La continuité du service est assurée par la mise à disposition de personnel ATRIUM depuis d'autres sites en particulier pendant des périodes de congés et d'arrêt maladie.

Le chef du site et l'agent funéraire ont une habilitation d'assistant funéraire de niveau IV.

3.2 - Horaires

Les jours d'ouverture et les plages horaires correspondent aux besoins des familles. Le crématorium est ouvert :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h,
- le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 30, et le samedi après-midi sur réservation.

Une permanence téléphonique est assurée au crématorium, ainsi qu'une astreinte téléphonique de 18 h à 22 h en semaine et de 9 h à 20 h le week-end.

3.3 - Tarifs

Les tarifs ont été calculés en respect des modalités du contrat de Délégation de Service Public, puis votés par le Conseil Municipal du 11 décembre 2014 pour l'année civile 2015. Les tarifs ont peu varié entre 2014 et 2015.

Les principaux tarifs sont les suivants :

	TARIFS 2014		TARIFS 2015	
	TARIF HT	TARIF TTC	TARIF HT	TARIF TTC
Crémation				
Crémation adulte	420,32 €	504,38 €	422,17 €	506,60 €
Dispersion des cendres				
Dispersion des cendres au jardin du souvenir avec un maître de cérémonie	53,39 €	64,07 €	53,63 €	64,35 €
Urne cinéraire				
Urne cinéraire	34,08 €	40,90 €	34,23 €	41,08 €
Location salle de cérémonie				
Location salle + cérémonie standard	68,16 €	81,79 €	68,46 €	82,15 €
Espace de convivialité et de retrouvailles	0,00 €	0,00 €	91,28 €	109,54 €
Enregistrement et envoi CD				
Enregistrement et envoi CD cérémonie	34,08 €	40,90 €	34,23 €	41,08 €

3.4 - Eléments d'analyse de la qualité de service

Avis des usagers

Une enquête de satisfaction a été menée par un organisme indépendant auprès des opérateurs funéraires afin de connaître leurs remarques. Sur 42 questionnaires envoyés, 5 ont été retournés dont : 80 % très satisfaits, 20 % satisfaits.

Parallèlement, 15 questionnaires ont été recueillis auprès d'usagers en 2015. Le taux de «très satisfaisant» atteint 81,67 %, et le cumul «très satisfaisant + satisfaisant» atteint 99 %.

Le crématorium a accueilli la cérémonie de la mémoire le 24 octobre 2015.

Respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et régulières.

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de Délégation de Service Public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Fonctionnement et amélioration du service

De nouvelles tenues ont été acquises pour le personnel.

3.5 - Rapport technique

Maintenance

Plusieurs interventions ont eu lieu dans le cadre de la maintenance du four : changement de sole, volet d'isolement, changement de la prise de pression....

Investissements

Quelques investissements d'embellissement et de réparations ont été réalisés (pour mémoire, le site entièrement renouvelé a été inauguré fin 2014).

4. Les comptes de la délégation

En 2015, le crématorium est géré par la Société ATRIUM, filiale à 100 % du groupe SAUR. Début 2016, le groupe SAUR a décidé la cession de son activité funéraire au groupe OGF, confortant ainsi cet opérateur dans sa place de numéro un français.

Les états financiers d'ATRIUM sont arrêtés au 31 décembre 2015 et certifiés par un commissaire aux comptes. Cependant, l'annexe des comptes annuels mentionne que : «les comptes sont arrêtés en prenant comme hypothèse la poursuite du soutien financier du groupe SAUR. Si cette hypothèse venait à ne pas se réaliser, le principe de continuité de l'exploitation pourrait s'avérer compromis».

En effet, l'analyse de la situation financière de la Société ATRIUM fait apparaître des éléments d'inquiétude sur la santé financière de la société. Les fonds propres et les ratios de trésorerie sont négatifs. La Société ATRIUM est fortement endettée vis-à-vis du groupe SAUR, qui a financé le démarrage de l'activité funéraire et notamment la construction et/ou la rénovation de plusieurs crématoriums. ATRIUM, récemment créée par le groupe SAUR, n'en avait pas les moyens.

4.1 - Situation financière 2015

Société ATRIUM

Chiffres clés d'ATRIUM en K€ :

	2015	2014	2013
Résultat net	- 494	- 10	136
Patrimoine	12 951	11 043	8 373
Chiffre d'affaires	4 736	4 065	1 560
Fonds propres	- 590	- 96	- 86

Rappel : les postes du bilan sont une «photographie» à un instant donné, ici au 31/12/2015.

La Société ATRIUM connaît une forte dégradation financière en 2015, à inscrire dans les perspectives de la cession à OGF début 2016.

Lors de sa séance du 12 mai 2016, le Conseil Municipal a voté en faveur de la signature d'un avenant au contrat de Délégation de Service Public pour engager OGF à poursuivre son soutien financier à la Société ATRIUM tout comme le groupe SAUR s'y était engagé. Cet avenant est signé.

Il n'y a pas de remise en cause de la continuité de l'activité.

Concession Besançon

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Les données chiffrées transmises portent sur le patrimoine et les éléments significatifs du compte d'exploitation.

Chiffres clés de la concession bisontine en K€ :

En K€	2015	2014	2013
Résultat net	- 182	- 35	2
Chiffre d'affaires	314	269	280
Masse salariale	106	100	94
Amortissements	214	59	25

Le déficit qui s'aggrave nettement en 2015 résulte de l'intégration pour une année complète des amortissements sur les travaux de rénovation du site terminés en 2014. En 2015, le niveau d'activité ne permet pas d'absorber cette charge, dont le montant passe de 59 K€ en 2014 à 214 K€ en 2015.

Le chiffre d'affaires est intégralement réalisé par les crémations et locations de salle. La hausse du nombre des crémations (les tarifs variant peu entre 2014 et 2015) permet d'enregistrer une hausse du chiffre d'affaires.

Hormis les amortissements (43 % du total des charges), les principaux postes de charge sont la masse salariale (21 % du total des charges), l'énergie (36 K€ soit 7 % du total) et la sous-traitance (35 K€, soit 7 % du total). Ces postes sont plutôt stables entre 2014 et 2015.

Les charges intègrent également la redevance versée à la Ville de Besançon pour 22 K€, conformément aux dispositions contractuelles.

Comme les années précédentes, les chiffres clés sont inférieurs aux données budgétaires prévues à la signature du contrat, mais ceci ne remet pas en cause la continuité de l'activité puisque le contrat est conclu aux risques du délégataire.

4.2 - Liens financiers et juridiques avec la Ville

Le Groupe SAUR a contractualisé à ses risques et périls avec la Ville de Besançon, et il est garant de l'activité de sa filiale. Le groupe OGF a remplacé le groupe SAUR dans ses obligations début 2016.

La Société ATRIUM a versé une redevance d'occupation de 22 K€ à la Ville de Besançon au titre de l'année 2015 conformément aux dispositions prévues dans la convention.

La Ville de Besançon n'a pas engagé de dépenses en 2015 vis-à-vis de la société ATRIUM, sauf paiement des crémations suite à exhumations.

Il n'y a pas eu d'avenant au contrat de délégation en 2015.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte du présent rapport relatif à l'exploitation du Crématorium en 2015 par la Société ATRIUM dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

«**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas».

Après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et sur avis favorable (1 abstention) de la Commission de Contrôle Financier, le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport d'activité 2015.

Récépissé préfectoral du 16 novembre 2016.